

AVIS

EMETTEUR : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FRANCHE-COMTE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté a émis au premier semestre 2004, des Certificats Coopératifs d'Associés (CCA). Cette émission a fait l'objet d'une note d'information et d'un avis, agréés par l'Autorité des Marchés Financiers (visa AMF n° 04-480 du 25 mai 2004).

Conformément à la procédure résumée dans cet avis, les CCA sont négociables sur la base d'un prix indicatif de référence publié trois fois par an, à l'occasion des arrêts de comptes de l'émetteur en date des 31 décembre et 30 juin et lors du paiement du dividende annuel servi aux porteurs.

Ce prix indicatif, sur la base des comptes arrêtés au 30 juin 2022 par le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté, a été validé par un expert indépendant agréé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Il ressort à 361.83 €.

Comparé au prix de 329.46 € après détachement du dividende 2021 (4.03 € par titre), arrêté sur la base des comptes de la Caisse Régionale au 31 décembre 2021, l'évolution du cours est de +9.82 % pour le premier semestre 2022.

Ce prix servira de référence pour les opérations d'achat et de vente, réalisées par les souscripteurs dans les agences du Crédit Agricole à compter du 1^{er} septembre 2022 pour le second semestre.

Cette progression est conforme à la bonne évolution des résultats de la Caisse Régionale à laquelle les porteurs de CCA, sociétaires du Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté, sont associés.